



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr



## Conseil d'Administration

*Séance du 11 JUILLET 2014*

**Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2014**

Délibération n° 03\_14/07/11\_APPROB\_CR

**L'an deux mille quatorze, le 11 juillet,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 26 juin 2014,

**VU**

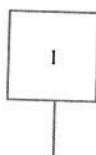
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les Statuts de l'Etablissement,

**Le (La) Président(e),**

**EXPOSE**

A la suite de la séance du 14 mars 2014, le compte rendu a été rédigé puis adressé à l'ensemble des membres du Conseil.

Il est proposé au Conseil d'administration d'en approuver le contenu.



**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le compte rendu de la séance du 14 mars 2014, ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	1

**La présente délibération mise aux voix est :**

- Adoptée
- Rejetée
- Abstention 1

Fait à Marseille, le 11 juillet 2014.

Le (La) Président(e)

...

**Transmise au représentant de l'Etat** le .....

Le (la)Président(e) certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le :** .....